**L'ANFH et le CNFPT renouvellent leur convention partenariale triennale, initialement signée en 2019, afin de poursuivre et d'enrichir leur collaboration, fondée sur leur mission commune de formation professionnelle pour les agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière. Grâce à leur maillage territorial (18 délégations et 5 instituts pour le CNFPT, et 16 délégations régionales regroupant 26 délégations territoriales pour l'ANFH), les deux structures répondent de manière locale et adaptée aux besoins des agents.**

Ce partenariat, renouvelé pour trois ans, vise à renforcer les synergies entre les deux structures et à fournir une réponse coordonnée aux défis actuels des agents publics. Les actions déjà engagées pourront ainsi s'intensifier entre les structures, qui collaborent sur des sujets communs.

**Les principaux axes du partenariat 2024/2027**

La nouvelle convention prévoit plusieurs axes de coopération afin d'optimiser les offres de formation et de services proposées aux structures publiques et aux agents :

- **Développement d'une offre de services et de formation commune** sur des thématiques partagées, telles que la santé, l'éducation à la santé, le sport-santé, ainsi que des compétences clés, en tenant compte des besoins des agents, notamment ceux des publics fragilisés.

- **Partage d'éléments autour des formations à la transition écologique** en proposant des outils et des formations dédiées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la gestion des ressources et à la sensibilisation au développement durable.

- **Mutualisation d'expertise** pour mieux cerner les besoins des agents des deux fonctions publiques, **des échanges de pratiques** pour enrichir les formations (à titre d'exemples sur les compétences clés) ainsi que la co-organisation d'événements comme des colloques ou des webinaires.

Dans le cadre de la convention 2019-2023, l'ANFH et le CNFPT ont co-organisé, entre autres, des journées autour de la gérontologie en Bretagne, des journées thématiques sur des sujets santé-social en Guyane, et ont permis l'accès à certaines formations pour les trois versants de la fonction publique en Nouvelle-Aquitaine, en Corse, et à Mayotte.

À propos de l'ANFH

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1 % de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6 %), de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8 %) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5 % et 0,75 % de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements. L'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication… Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes. Depuis 2021, l'ANFH accompagne le développement de l'apprentissage dans la Fonction publique hospitalière. L'ANFH célèbre cette année ses 50 ans d'engagement, au service de la formation et du développement des compétences au plus près de ses établissements adhérents.

À propos du CNFPT

Établissement public paritaire, doté de 104 implantations locales sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultra-marin, le CNFPT forme environ un million d'agents territoriaux par an sur les 1,9 millions que compte la fonction publique territoriale. Le CNFPT organise également les concours et examens professionnels A+ de la fonction publique territoriale et assure, par ailleurs, aux côtés des collectivités locales le financement de l'apprentissage pour la fonction publique territoriale. Les missions du CNFPT accompagnent des collectivités territoriales et permettent à leurs agents d'exercer au mieux leur mission de service public.

Centre national de la fonction publique territoriale
**cnfpt.fr**